

**Compte-rendu de l'ECHANGE CITOYEN**  
Mercredi 05 février 2020, 20h, à l'Echauguette, Mont-Dauphin

Contexte

Poursuite de la réunion citoyenne du 28 Janvier 2020 avec pour objectif la présentation et la discussion d'un projet de gouvernance collective et participative pour Mont-Dauphin

Méthode

En présence de Thomas (facilitateur de réunion) et avec un cadre relationnel basé sur la bienveillance et l'écoute de tous, et surtout la libre participation.

Réunion articulée en 6 temps :

- 1) Introduction : contexte, résumé de la réunion précédente, objectifs du jour
- 2) Présentation des grandes orientations souhaitées pour le village apparues au cours des 2 précédentes assemblées.
- 3) Validation de ces grandes orientations comme un « souhait citoyen »
- 4) Proposition d'une ébauche d'organigramme de gouvernance municipale collective et participative
- 5) Comment ai-je envie de m'investir en tant que citoyen Mt-Dauphinois ?
- 6) Suites à donner à cette réunion

Déroulé de l'échange (26 présents)

**1) Introduction :**

Résumé de la réunion précédente (voir CR). Présentation des objectifs de la réunion (voir « Méthode »). Rappel du cadre relationnel.

**2) Présentation des grandes orientations souhaitées pour le village (bilan des assemblées 1,2 et 3)**

<b>Environnement, cadre de vie, mobilité, urbanisme, voirie</b>	<b>Mobilité, transports :</b> desserte des communes environnantes, passerelle : faire une concertation citoyenne pour évaluer les besoins <b>Développer des actions et implications citoyennes d'entretien du cadre de vie indépendantes des Institutions :</b> ramassage, embellissement <b>Développer l'autonomie en énergies vertes :</b> développer la production d'énergies vertes, encourager les économies d'énergie (isolation logements, chauffage...)
<b>Développement culturel, évènementiel, tourisme</b>	<b>En saison estivale :</b> renforcer la fréquentation touristique en période estivale étendue (soutien de l'activité économique) : lieu d'accueil d'évènements, signalétique, communication couplée (CMN, IGESA) <b>Hors saison :</b> développement de l'activité du fort à d'autres moments de l'année notamment auprès des locaux
<b>Vie de village, vivre ensemble</b>	<b>Créer un lieu de vie commune/multi-activités dans l'ancienne école</b> <b>Accès :</b> Améliorer la coordination et développer les échanges avec l'IGESA et Monuments de France (accessibilité aux différents lieux facilitée pour les assos et les habitants) <b>Associations :</b> fédérer les différentes associations du fort
<b>Gouvernance partagée</b>	<b>Développer l'implication citoyenne dans la gouvernance municipale</b> <b>Fonctionnement :</b> mettre en place un fonctionnement par groupes de travail/commission-assemblée citoyenne pour la gouvernance municipale.

**3) Validation des grandes orientations**

Il est proposé que ces grandes orientations constituent la base d'un « programme » pour le futur du village et pour les éventuelles candidatures au conseil municipal.

Le vote est réalisé par consentement de l'assemblée, l'orientation est adoptée en l'absence d'opposition.

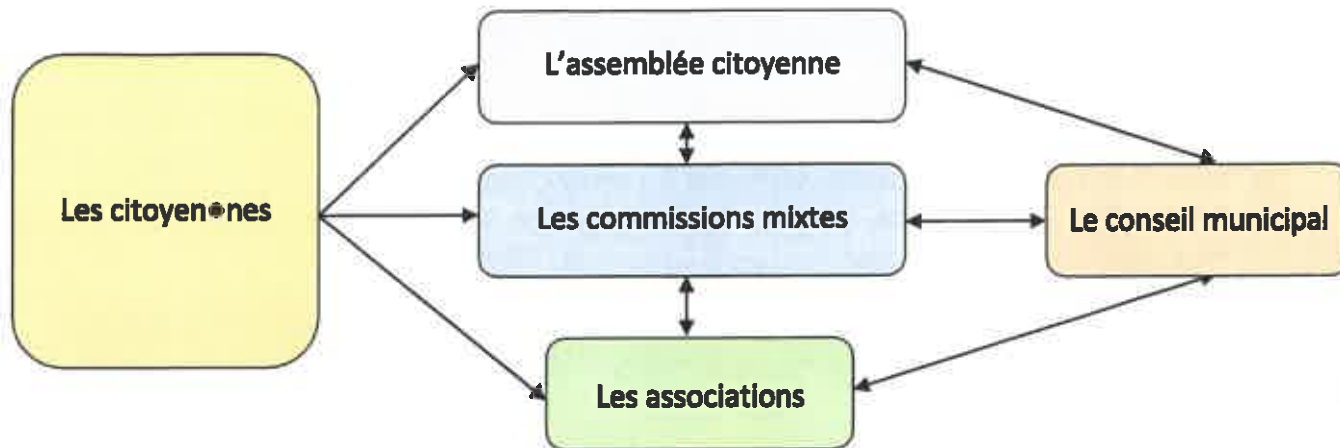
- L'ensemble des grandes orientations précédemment citées, à l'exception du renfort de l'activité touristique en période estivale (en rouge dans le tableau ci-dessus) est adopté.
- L'orientation ajournée sera à retravailler autour de la question « quel type de fréquentation touristique estivale souhaitons-nous pour Mont-Dauphin ? ».

#### 4) Proposition d'organigramme

Un organigramme provisoire, à discuter et à retravailler a été réalisé et présenté.

Il s'appuie sur le bilan des précédentes réunions, en particulier :

- la réunion 1 (16/01/2020) au cours de laquelle chacune des personnes présentes dans l'assemblée a pu formuler ses souhaits pour le village
- et la réunion 2 (20/01/2020), spécifiquement dédiée à la communication au sein du village et à la gouvernance municipale.



Présentation des différents « éléments » de l'organigramme :

<b>Les citoyens de Mont-Dauphin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regroupent l'ensemble des résidents à l'année, propriétaires ou locataires ;</li> <li>- Les personnes exerçant une activité économique sur la commune ;</li> <li>- Les personnes propriétaires d'une résidence secondaire</li> </ul>
<b>Les commissions/groupes de travail mixtes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créés par le conseil municipal, possiblement sur proposition de l'assemblée citoyenne</li> <li>- Regroupent à la fois des élus municipaux et des citoyens.</li> <li>- Chargées d'un travail de recherche/réflexion sur des thématiques particulières aboutissant à la proposition de projets pour le village devant l'assemblée citoyenne.</li> <li>- Chargées de mettre en œuvre les projets qui ont été validés par l'assemblée citoyenne, en collaboration avec le conseil municipal.</li> </ul>
<b>L'assemblée citoyenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les citoyens peuvent y participer</li> <li>- Se réunit régulièrement en amont des conseils municipaux</li> <li>- Discute et valide ou invalide les propositions des commissions mixtes</li> <li>- Emet des propositions auprès du conseil municipal (ex : création de nouvelles commissions mixtes)</li> </ul>
<b>Le conseil municipal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 11 élus : porte-paroles et représentants des citoyens et de leurs souhaits</li> <li>- Instance légale aux yeux de l'Etat Français (état, comcom, etc.)</li> <li>- Chargé, autant que faire se peut, de mettre en œuvre les projets votés par l'assemblée citoyenne.</li> </ul>
<b>Les associations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regroupent les citoyens qui le souhaitent.</li> <li>- Participent aux échanges avec la mairie et l'ensemble des citoyens.</li> </ul>

#### La boîte à questions

De nombreuses questions portant sur les différents éléments de l'organigramme et leur fonctionnement ont été posées par les personnes présentes à la réunion

##### a) Les commissions

**Quelles commissions, sur quels thèmes ?** Les commissions déjà existantes au conseil municipal semblent une bonne base de départ, d'autres, portant sur des thèmes différents pourront être ajoutées au besoin, y compris en cours de mandat.

**Qui dans les commissions ?** A définir (citoyens souhaitant participer -nombre ? critère de choix des uns ou des autres ?- + élus)

**Pour combien de temps ?** A définir

**Quel système de validation des propositions à soumettre à l'assemblée citoyenne ?** A définir (réflexion sur les différents types de validation - consentement, consensus, vote ...)

**NB :** Il existe différents types de commissions, les commissions ouvertes aux citoyens et les commissions fermées aux citoyens. Une seule est obligatoirement fermée : la commission d'attribution des appels d'offre. Ce qui n'empêche pas une communication avec les citoyens.

b) L'assemblée citoyenne :

**Quel système de validation des propositions par l'assemblée citoyenne ?** A définir (réflexion sur les différents types de validation - consentement, consensus, vote, procurations, vote blanc ...); nombre de personnes votantes pour la représentativité ; importance de l'inclusion des personnes ne résidant pas à l'année dans le fort et des absents

**Fréquences des réunions ?** A définir, mais en amont des conseils municipaux (tous ?) ; combien de temps en amont (à minima 48h mais ce n'est probablement pas suffisant, 15 jours ? ...) ; éviter la « réunionnite » (charge pour les personnes, importance du partage du travail et l'implication de chacun)

**NB :** Importance d'avoir un maximum de personnes dans ces assemblées, pour ne pas imposer de décisions et rester représentatif de l'ensemble du village → **communication et implication de chacun**

c) Le conseil municipal

**A charge de mettre en place la première assemblée citoyenne**

**Travail de communication ++++** : explication du mode de fonctionnement, transparence

**Echéances ?** A partir de l'élection du conseil municipal mise en place progressive (avec échéances annoncées) du nouveau système de fonctionnement municipal

**Comment être sûr que le conseil municipal va respecter orientations données par l'assemblée citoyenne ?**

Elaboration et signature d'une charte ?

## 5) Comment ai-je envie de m'investir en tant que citoyen Mt-Dauphinois ?

Chacun des participant·es est invité·e à se positionner à l'aide d'un post-it dans un ou plusieurs éléments de l'organigramme

- en fonction de l'investissement personnel qu'il envisage au sein du fonctionnement du village.
- en fonction d'une (post-it coloré) ou plusieurs (post-it blanc) thématique(s) privilégiée(s)

Chacun des participant·e a également été invité à s'inscrire, s'il·elle le souhaite, dans l'un des groupes de travail thématiques (Environnement, cadre de vie, mobilité, urbanisme, voirie ; Développement culturel, évènementiel, tourisme ; vie de village, vivre ensemble ; gouvernance partagée).

Ces groupes restent totalement ouverts (chacun étant libre de s'inscrire ou se désinscrire) et autonomes.

Ils constituent (pourquoi pas ?) une ébauche des futures commissions mixtes.

**IMPORTANT :** si vous étiez absents à la réunion, vous êtes évidemment également invité à vous positionner :

→ Dans l'organigramme :

En venant directement mettre votre/vos post-it(s) sur l'organigramme affiché dans le hall de l'ancienne poste ;

Ou par mail en réponse à l'envoi de ce compte-rendu.

→ Dans les groupes de travail thématiques :

En vous rapprochant des personnes inscrites (voir tableau ci-dessous)

**Vous êtes également invité à diffuser cette information autour de vous !**

### Rappels concernant les conseils municipaux

- Pas de nombre de personnes min ou max dans une liste électorale
- Si il y a moins de 11 candidats au premier tour, d'autres candidats peuvent se rajouter au second tour
- Au premier tour sont élues les personnes possédant plus de 51% des voix et que ces 51% représentent à minima le quart des électeurs inscrits
- Le conseil élu doit être composé d'au moins 9 membres sinon c'est la préfecture qui prend la main
- Il est possible de démissionner en cours de mandat. A partir de 4 démissions, il faut procéder à une nouvelle élection
- Dans un conseil « traditionnel » les décisions sont votées à la majorité (51%)

## 6) Suites à donner à cette réunion :

- **Groupes de travail thématiques** : faire des propositions autour des grandes orientations qui ont été validées, qui constitueront des éléments du futur programme municipal
- **Groupe Gouvernance** : organiser la prochaine réunion, se documenter et faire des propositions sur les différents modes de validation, continuer à élaborer le fonctionnement de l'organigramme
- **Pour les volontaires au futur conseil municipal** : élaborer un programme de village avec ce qui est ressorti des réunions et le présenter durant la campagne (du 4 au 14 mars)

**La date, l'heure, le lieu et le thème de la prochaine réunion seront annoncés par les personnes chargées de son organisation.**

## Groupes de travail constitués actuellement :

<b>Gouvernance partagée</b>	Pomme Mazuel Aude Mazuel Barbara Fougnon Lise Perricourt Camille Rouzet Hélène Maria Julie Chevalier  Contactez le : 06 30 32 15 22
<b>Vivre ensemble, vie de village</b>	Pomme Mazuel Aude Mazuel Lise Perricourt Barbara Fougnon Camille Rouzet Monteiro Sylvette Soquenne Audrey  Contactez le : 06 59 98 35 46
<b>Développement culturel, évènementiel, tourisme</b>	Clélia Noyer  Contactez le : 06 60 71 06 83
<b>Environnement, cadre de vie, mobilité, urbanisme, voirie</b>	Aude Mazuel Laëtitia Fournet Hélène Maria  Contactez le : 06 24 19 78 84